

Église Saint-Martin des Chaprais - Réfection du beffroi de la grosse cloche - Demande de subvention au Département

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : En 1988, l'actuel beffroi s'est affaissé suite à la rupture d'une poutre, bloquant la grosse cloche.

Le renforcement de l'ossature du beffroi a donc été effectué de façon à éviter d'autres dégradations, mais les cloches n'ont jamais pu être remises en service.

De plus, le mécanisme des petites cloches, très vétuste, nécessite des interventions très fréquentes de l'entreprise qui en assure l'entretien.

Le devis remis par l'Entreprise PRETRE estime les travaux à 83 626,05 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée,
- solliciter la participation financière du Département,
- inscrire la subvention, dès réception de l'arrêté attributif, en recettes au chapitre 900.4/1053.89133 code service 33000 et en dépenses au chapitre 900.4/232.89133 code service 33000,
- s'engager à financer la part restant à la charge de la Ville sur les crédits inscrits au BP 1989 à l'imputation dépenses ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.